

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 8 janvier 2022**

Nombre de Conseillers  
En exercice : 11  
Présents : 9  
Votants : 10

**L'an deux mil vingt-deux,**

**Le 8 janvier,**

Le Conseil Municipal de la Commune de BEON, dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 03/01/2022

**Présents** : les membres du Conseil Municipal

**Absents excusés** : Sylvain BOIS et Marie-Françoise SONZOGNI

**Pouvoirs** : Marie-Françoise SONZOGNI à Jean-Marc DUPONT

Secrétaire de séance : Isabelle MORLOTTI

Approbation du compte rendu de la séance précédente : le Conseil municipal n'émet pas d'observation sur le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2021, il est donc approuvé à l'unanimité.

**1 – Vente d'un bien immobilier situé sur la Commune de SAINT CLAIR SUR RHONE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame Marie Claire PENSA, veuve TROVATINI, décédée le 20 août 2019 à BELLEY, avait désigné la Commune de BEON légataire universelle des biens et droits mobiliers et immobiliers dépendant de sa succession à hauteur de 5 %, en échange de l'entretien de la tombe PENSA et de la case de columbarium TROVATINI.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance en date du 20 juillet 2020 avait accepté le legs de Madame Marie Claire PENSA, veuve TROVATINI et avait autorisé Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires.

Monsieur le Maire indique que Maître Jean-Claude DOGNETON, Notaire à ARTEMARE (01510), a été mandaté pour mettre en vente la maison à usage d'habitation située sur la Commune de SAINT CLAIR SUR RHONE, au 436 rue Jean Chatanay, figurant au cadastre sous les références : section AC, numéro 500 (contenance 525 m2).

Le Conseil Municipal doit se prononcer pour accepter la vente du bien pour la somme de 170 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte la vente de la maison à usage d'habitation, située sur la Commune de SAINT CLAIR SUR RHONE, au 436 rue Jean Chatanay, figurant au cadastre sous les références : section AC, numéro 500 (contenance 525 m2), pour un montant de 170 000 euros. Le Conseil Municipal :
- accepte l'encaissement du prix de cette vente au bénéfice de la Commune de BEON à hauteur de 5% soit 8 500 €.
- autorise Monsieur le Maire à établir ou signer tout document nécessaire à cette vente.

**FIN DE LA SEANCE : 11h30**